



PROCES-VERBAL Conseil municipal 3 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 20

Quorum : 13

Nombre de votants : 23

Date de convocation : 29/08/2025

Lieu de séance : Salle Henry Dunant

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Secrétaire de séance : M. Philippe FRETIER

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette

M. BRUNO Thierry a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne

M. ELUERD Roland

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Ordre du jour :

Administration Générale

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025
2. Location des terres agricoles à Aignes (actuellement mise à disposition de la SAFER)
3. Convention entre la Commune, le Syndicat d'Eau Potable Sud Charente et le Délégué de service public (SAUR) pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Finances

4. Décisions modificatives n° 04 du Budget Principal

Complexe Sportif

5. Aire Couverte – Demande de subvention DETR-DSIL complémentaires

Questions diverses

Début de la séance à 18 h 00

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ M. Philippe FRETIER est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025

Annexe : Procès-verbal du 02/07/2025

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce procès-verbal

Décision du conseil municipal		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

2. Location des terres agricoles à Aignes (actuellement mises à disposition de la SAFER)

Monsieur le Maire expose qu'un contact a été pris avec M. LESTIDEAU dans le cadre du projet d'un bail rural pour des parcelles sises à Aignes et Puypéroux.

Il rappelle que lors de la précédente séance, il avait été décidé de ne pas vendre ces terres mais de les louer.

Il est exposé au conseil municipal que 3 durées de bail possibles :

- 9 ans, renouvelable
- 18 ans
- 25 ans

Les baux de 18 et 25 ans doivent obligatoirement être signés devant un Notaire.

M. LESTIDEAU est d'accord pour continuer à exploiter les terres. Il est également d'accord pour prendre en charge les frais de Notaire et souhaite que la signature intervienne devant Me BENOIT-MESNARD, Notaire à Villebois Lavalette.

Il est précisé qu'une partie des parcelles est en prairie et l'autre partie en terres.

Le montant du fermage sera calculé avec l'appui du Notaire si le conseil municipal opte pour un bail de 18 ou de 25 ans.

Il est précisé à M. Jean-Jacques PUYDOYEUX, que le fait de passer devant un notaire est plus sécurisant.

Il est exposé qu'un bail de 25 ans prend fin une fois arrivé à son terme sauf si une clause de tacite reconduction est inscrite dans le bail, clause permettant le renouvellement tacite d'année en année.

Dans le cadre d'un bail de 9 ans, il est à noter qu'en cas de volonté de vente par le propriétaire, si le fermier exerce son droit de priorité une décote lui est accordée et que s'il ne souhaite pas l'exercer, il ne peut être mis fin à son statut de fermier et qu'il peut continuer à l'exploiter. Ce bail est transmissible à ses successeurs. Un bail de 9 ans engage un peu plus la commune puisqu'il ne peut pas être interrompu.

M. Michel PAUL HAZARD explique qu'un bail de 9 ans, contrairement aux apparences, engage bien plus longtemps, puis qu'il est reconduit tacitement et qu'il peut durer très longtemps en fait, du fait de sa transmission à ses successeurs et la commune ne pourrait reprendre les terres que si elle les exploite elle-même. Il ajoute qu'un bail de 25 ans est plus sécurisant et que pour un bail à long terme, le montant du fermage peut être légèrement augmenté.

Il est précisé que la SAFER conseille, dans le cadre d'un bail à long terme, une signature au nom de la personne et non pas d'une Société.

M. Michel PAUL HAZARD explique qu'un bail de 18 ans est également renouvelable par période de 9 ans. Il trouve que les choses sont plus claires pour un bail de 25 ans, d'autant plus que s'arrêtant obligatoirement au bout de 25 ans, il devra être refait.

Mme Béatrice PIVETEAU précise qu'il ne faut donc pas mettre de clause de tacite reconduction.

M. Michel PAUL-HAZARD explique qu'au bout de 25 ans, la reconduction ne peut être que de un an, si personne n'a accompli de démarches. Il précise que la clause de reconduction, insérée dans le bail, sert à repartir sur un nouveau bail et n'a rien à voir avec la seule année de reconduction. Il précise que sur les baux de longue durée, le préavis pour mettre fin au bail est très long.

M. Michel PAUL HAZARD précise que pour fixer le fermage, la Chambre d'Agriculture serait de bons conseils. En ce qui concerne la révision du fermage, les indices sont publiés par arrêtés préfectoraux, selon les départements. Si l'acte est rédigé par un Notaire, il sera à même d'orienter la commune dans la fixation du montant du loyer.

Monsieur le Maire, pour résumer la situation, propose de partir sur un bail de 25 ans qui serait signé chez Me BENOIT MESNARD, Notaire à Villebois Lavalette.

Il est précisé à M. Jérôme DESBROSSE que les parcelles de bois, attenantes à ces terres, ne font pas partie du fermage envisagé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à la signature d'un acte authentique de fermage, signé chez Me BENOIT MESNARD.

Décision du conseil municipal		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

A la demande de Monsieur le Maire, M. Michel PAUL HAZARD explique ses échanges avec M DE BETTIGNIES qui l'a informé que l'Association « Les Vallons Authentiques du Montmorélien avait un avocat, qu'elle comptait mettre la commune en demeure d'ouvrir tous les chemins communaux et que l'Association est toujours dans la contestation des décisions du conseil municipal de Juillet 2024 portant sur le déclassement et la désaffectation d'un chemin, devenu inexistant, traversant les parcelles de M. Michel PAUL HAZARD. Il précise qu'une procédure serait en cours. Ce sujet sera évoqué au cours d'une réunion programmée dans le cadre du PDIPR.

3. Convention entre la Commune, le Syndicat d'Eau Potable Sud Charente et le Délégué de service public (SAUR) pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

M. Philippe MICHELET rappelle, qu'il y a trois ans, une convention a tripartite été signée entre la commune, le Syndicat d'Eau Potable Sud Charente (SEP) et le Délégué de Service Public (SAUR).

Il explique que cette convention doit être refaite parce qu'en début d'année, le SEP a refait un contrat d'affermage de 3 ans et demi avec SAUR.

Il rappelle que la défense incendie est de compétence communale et que le SEP, dans le cadre d'une mutualisation de services, avait proposé un contrat à ses communes membres.

Ce contrat vise à assurer le contrôle débit/pression des équipements de DECI et une négociation a été entreprise par le SEP avec le délégué de Service Public de l'eau pour que cette obligation réglementaire soit respectée, avec une uniformisation des prix, pour les deux délégués présents sur le territoire (SAUR et AGUR).

La convention prévoit un contrôle tous les deux et le rapport de contrôle est transmis au SDIS

La présente convention est un renouvellement de l'ancienne convention.

Sa durée est de trois ans et demi. En effet, le projet du SEP est de d'unir Brossac et les montmoréliens en un seul territoire, sur une seule convention, ce qui ne pourra être effectif que dans 3 ans et demi.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à la signature de cette convention.

Décision du conseil municipal		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Finances

4. Décisions modificatives n° 04 du Budget Principal

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal que des virements de crédits sur le budget principal s'avèrent nécessaire pour les opérations suivantes :

Lot 5 du marché de la zone dédiée au Tennis et au Padel : Un montant de 27 120 € TTC (Estimation du Maître d'œuvre) avait été inscrit au BP 2025. Or le lot était infructueux et plusieurs consultations ont été relancées. Le marché a finalement été signé avec l'Entreprise Technique Etanche le 9 juillet 2025 pour un montant de 41 007,55 € TTC. Il convient donc d'augmenter le montant de l'opération en conséquence.

Section d'Investissement

- ✓ Augmenter les crédits de l'OP 407 Zone dédiée au Tennis Padel - Art 2313 : 13 888,00 €
- ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : -13 888,00 €

Dans le cadre du marché de réalisation du Padel, attribué à la SA Tennis Aquitaine, un avenant a été signé le 4 juillet 2025, pour la mise en place de l'éclairage du Padel. Les crédits n'ayant pas été inscrits au Budget, il convient de procéder au virement de crédits suivant :

Section d'Investissement

- ✓ Augmenter les crédits de l'OP 407 Zone dédiée au Tennis et au Padel – Art 2313 : 3 000,00 €
- ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : - 3 000,00 €

Dans le cadre de l'opération de rénovation et d'agrandissement de l'Aire couverte, la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), qui permet d'optimiser un projet de construction grâce à l'organisation des travaux et à la définition d'un planning précis, n'avait pas été inscrite au BP 2025. Cette mission a été confiée au maître d'œuvre par avenant du 13 juin 2025 et nécessite le virement de crédits suivant :

Section d'Investissement

- ✓ Augmenter les crédits de l'OP 411 – Aire couverte – Art 2313 9 216,00 €
- ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : -9 216,00 €

Mme Christine VALEAU LABROUSSE rappelle que la commune est subventionnée à plus de 50 % sur le projet des Tennis Padel, projet de plus de 900 000 € pour lequel le reste à charge à la commune est d'un peu plus de 400 000 €.

M. Jérôme DESBROSSE ajoute que la mission OPC, signée pour l'aire couverte, est une mission importante et nécessaire pour la bonne réalisation du projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à ces décisions modificatives.

Décision du conseil municipal		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Complexe Sportif

5. Aire Couverte – Demande de subventions DETR-DSIL complémentaires

M. Jérôme DESBROSSE rappelle qu'une demande de DETR avait été déposée en 2022 et qu'une subvention avait été accordée au titre de la DETR 2023.

Il expose au conseil municipal que suite à l'analyse des offres dans le cadre de la consultation des entreprises, le montant des travaux pour la réalisation de la rénovation et de l'agrandissement de l'Aire couverte est plus

important que celui pour lequel une subvention avait été demandée et accordée au titre de la DETR/DSIL pour l'exercice 2023. La commune ne présentant pas d'autres projets pour l'exercice 2026, il est proposé au conseil municipal de solliciter une DETR complémentaire.

Eu égard à cette différence, une demande de subvention complémentaire DETR/DSIL pourrait être déposée sur cette base :

	Coût Total du projet	Base éligible /subventionnable	Pourcentage de subvention sur la base éligible	Montant de la participation
DETR	1 261 958,47 €	526 943,63 €	20,00%	105 388,73 €
DSIL	1 261 958,47 €	526 943,63 €	15,00%	79 041,54 €
Montant total des subventions escomptées				184 430,27 €
Fonds Propres				342 513,36 €
TOTAL HT				526 943,63 €

amenant le plan prévisionnel global de financement de ce projet à :

	Coût Total du projet	Base éligible /subventionnable	Pourcentage de subvention sur la base éligible	Montant de la participation	% de financement du projet global
DETR et DSIL	1 261 958,47 €	1 222 943,63 €	35,00%	428 030,27 €	33,92%
Département	1 261 958,47 €	500 000,00 €	35,00%	175 000,00 €	13,87%
Fonds Vert	1 261 958,47 €	356 440,39 €	80,00%	285 152,31 €	22,60%
Montant total des subventions escomptées				888 182,58 €	70,38%
Fonds Propres				373 775,89 €	26,62%
TOTAL HT				1 261 958,47 €	100,00%

Il est exposé qu'il s'agit d'une enveloppe complémentaire sollicitée au titre de la DETR/DSIL sur un projet déjà subventionné sur ces mêmes dispositifs.

La demande de subvention est effectuée à hauteur de 184 430,27 €.

Il est signalé, en outre, que la demande de subvention déposées au titre du Fonds Vert (Etat) n'a toujours pas fait l'objet d'une décision.

En ce qui concerne la demande de subvention déposée auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS), le dossier n'a pas été retenu par les financeurs.

Il précise que l'ANS a, cependant, subventionné le Parcours de Santé ainsi que la réalisation du Padel.

Il est précisé à Mme Corinne CHARRANNAT que la demande de Fonds Verts a été déposée pour un montant de 285 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable au dépôt de cette demande de DETR.

Décision du conseil municipal		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Questions diverses

Remerciements

- de M. Jérôme DESBROSSE et d'Emilie pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Roméo
- de Mme Annette BLANDINEAU pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Damien
- Tour Poitou-Charentes pour l'accueil et la participation

Commission complexe sportif :

- Zone Tennis Padel :
M. Jérôme DESBROSSE rappelle que le chantier de la Zone dédiée au Tennis et au Padel a fait l'objet d'une visite avant la séance du conseil municipal, au cours de laquelle le montant du projet a été évoqué. Il précise que les travaux devraient être achevés d'ici deux mois.
- Zone nature de la Tude :
Il expose que le coût de ce projet avoisine les 380 000 € mais que le reste à charge pour la commune est de 78 000 €. Les aides financières ont été très importantes. A ce titre, il remercie les services et les élus pour le travail fourni dans le cadre de ce dossier, ainsi que les partenaires financiers qui ont été convaincus de l'importance de ce projet. M. Jérôme DESBROSSE précise que le projet est en fin de chantier, que les pontons sont posés mais qu'une dernière intervention doit avoir lieu en septembre pour corriger certains aspects.
Il ajoute que l'entreprise de terrassement est en cours de réalisation du chemin de liaison entre les pontons et le chemin mobilité douce qui longe le canal pour aller jusqu'à Super U, de celui qui passe en dessous de chez M. BRANCHARD ainsi que de l'espace d'observation qui est le long du canal sur lequel sera mise en place une table d'observation. Les agrès, à côté de la passerelle du Super U, ont été installés par les agents communaux, que M. Jérôme DESBROSSE remercie pour la qualité du travail. L'entreprise TERRATRANS finira par le chemin qui fait tout le tour du pré, chemin en terre pierre, permettant de conserver le naturel de la zone. L'entreprise chargée de l'implantation des haies naturelles va intervenir à la suite et la signalétique sera installée tout le long du parcours. Elle est destinée à vulgariser la zone naturelle et toute la biodiversité présente, avec des jeux interactifs et des QR Codes qui renverront sur des informations complémentaires. L'entreprise choisie pour la réalisation de la signalétique accompagne également la commune dans les dessins. L'entreprise fournira aussi des panneaux pour chaque arbre du Parc des Mirandes avec représentation du feuillage, du fruit, le nom de l'espèce en latin et le logo de la commune et un QR Code qui renverra sur un site spécialisé où les passionnés d'arbres pourront recueillir toutes les informations existantes.
Mme Muriel CAILLETEAU suggère qu'à la suite de cette réalisation, la commune s'inscrive dans la démarche d'un « Terra Aventura », ce que valide l'ensemble des membres du conseil municipal.
- Parc des Mirandes
Il est en cours d'achèvement
- Aire couverte
Les entreprises ont été retenues et les marchés vont être bientôt signés. La première réunion de chantier est programmée pour le 23 septembre 2025.
M. Hervé LABBÉ expose que, dans le cadre des travaux de l'Aire Couverte, il va y avoir des répercussions importantes sur une certaine partie de la population. Tous les utilisateurs de l'Aire Couverte (le Collège, la MFR, des sections sportives de l'AJM comme le foot le badminton, le tennis, l'athlétisme, le volley) ne pourront pas utiliser l'Aire couverte pendant environ 12 mois. Il précise que Mme Murielle HERAUD a beaucoup travaillé avec une équipe communale sur les autres lieux qui pouvaient être proposés (petit gymnase, salles diverses. Une grande majorité des sections sportives (du collège, de la MFR, etc...) vont utiliser la Salle des Fêtes.
Un planning a été établi par Mme Murielle HERAUD, à ce titre.

M. Hervé LABBÉ souligne la compréhension de tous durant cette période transitoire qui, à l'issue, leur permettra de bénéficier d'un équipement rénové. Cependant, cette organisation a des conséquences sur les autres activités (lotos, thés dansants, etc). M. Gérard PERONNAUD, responsable des services techniques, a été associé aux travaux d'organisation. Il a demandé à ce qu'il n'y ait pas d'activités le vendredi, à la Salle des Fêtes, qui va être sur occupée durant quelques temps, afin de permettre au service d'entretien d'intervenir.

A ce sujet, il est proposé qu'une paire de chaussures « spécial sport d'intérieur » soit exigée pour pratiquer une activité sportive dans la Salle des Fêtes.

M. Hervé LABBÉ précise qu'il a été demandé à tous les utilisateurs de l'Aire Couverte de regrouper leurs affaires entreposées là-bas avant le 22 septembre, en précisant au moyen d'étiquettes leur appartenance et leur destination. Les agents des services techniques participeront au déménagement des objets volumineux. Mme Murielle HERAUD ajoute que du petit matériel sera à stocker dans la première loge de la Salle des Fêtes. Qui sera réservée à cet effet. La seconde loge sera laissée à disposition des thés dansants, galas de danses et autres manifestations qui pourraient en avoir besoin.

M. Jérôme DESBROSSE revient sur le port de chaussures de salles pour les activités sportives en précisant que lorsque les travaux de l'Aire Couverte seront achevés, leur port sera obligatoire. Il demande qu'une communication soit faite en ce sens.

Il ajoute que durant la pratique des activités sportives dans la Salle des Fêtes, il convient d'installer des lignes au sol (tennis, badminton, etc). Une solution de bandes de PVC lestées a été trouvée et 3 kits seront achetés par la commune. Il est précisé à Mme Francine WILLAUME que ces bandes seront à poser à chaque début d'activité.

Monsieur le Maire a apprécié la qualité des échanges au cours des réunions avec les associations dans le cadre de la mise en place de la période transitoire au cours de laquelle l'Aire Couverte sera indisponible.

➤ Nouvelle section AJM

M. Jérôme DESBROSSE informe le conseil municipal qu'une nouvelle section sportive a intégré l'AJM. Il s'agit du Tir à l'Arc, dont la pratique va se faire dans l'enceinte de l'APEC.

➤ Disc Golf

La commune a reçu les 9 paniers de Disc Golf. Le plan d'installation a été refait. Une visite sur site est programmée la semaine prochaine, pour le positionnement du lieu des paniers qui seront installés par les agents communaux. M. Jérôme DESBROSSE précise que le parcours commence à l'entrée du stade et fait le tour du stade. La deuxième zone se situe à la rivière de contournement (2 ou 3 paniers) et la troisième zone sera dans le Pré du Moulin. Cette activité sera présente lors du Forum des Associations et sera invitée, pour faire une démonstration, pour les 90 ans de l'AJM.

Aménagement du Bourg de St Amant

M. Jean-Jacques PUYDOYEU informé le conseil municipal de la réunion de chantier, à laquelle a participé M. Philippe FRETIER, ce matin, en présence des entreprises. Deux points ont été rediscutés :

- ✓ Les trois poteaux, d'1,30 m, dont deux fixes, au milieu de l'allée qui amène à l'entrée de l'Eglise, ne sont pas du tout esthétiques. Une réflexion est engagée à ce sujet. Une des solutions serait de baisser d'au moins 40 cm la hauteur du poteau amovible du milieu (les deux autres qui sont fixes doivent respecter la hauteur d'1,30 m) dont la couleur est en harmonie avec toutes les autres couleurs (marron). Il s'agirait de normes de sécurité.

Mme Béatrice PIVETEAU demande s'il n'y a pas d'autres solutions que ces poteaux. M Jean-Jacques PUYDOYEU expose qu'il serait possible de mettre des poteaux en bois mais en cassant le sol, ce qui serait un coût supplémentaire pour la collectivité.

Les poteaux amovibles permettent de donner l'accès à l'entrée de l'Eglise pour les véhicules de cérémonies religieuses. Mme Béatrice PIVETEAU précise qu'une organisation doit être mise en place pour qu'il ne soit pas oublié cet abaissement de poteaux lors d'obsèques. M. Jean-Jacques PUYDOYEU rappelle que ce système est mis en place pour que les véhicules n'entrent pas dans la zone.

Mme Isabelle LACOUR signale que, s'agissant de poteaux qui ne peuvent rendre l'accès à tout un chacun, une réflexion doit être engagée dans le cadre d'une intervention de pompiers, qui ne seront pas forcément du Centre de Secours de Montmoreau. M. Jean-Jacques PUYDOYEU exposera cette problématique lors d'une prochaine réunion de chantier.

- ✓ Il y a un caniveau qui s'arrête à la hauteur de l'escalier qui descend au terrain de boules. Les dernières fortes pluies ont permis de voir que l'eau est descendue sur ce terrain. Une étude a été demandée à l'Entreprise pour permettre le prolongement du caniveau dans le chemin, bien après l'Eglise.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX précise qu'en ce qui concerne l'éclairage, il sera mieux que l'existant (éclairage de poteaux et sous la véranda).

L'entreprise d'Espaces Verts interviendra la semaine prochaine pour bâcher là où il y aura des plantations et mettre du broyat sur ces espaces. Les pelouses seront ensemencées au mois de novembre si le temps le permet.

La rambarde de l'escalier sera réalisée à la fin du mois de septembre.

La pergola commencera à partir d'octobre.

L'objectif est que tout soit fini pour la fin de l'année.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX informe que les arbres ont été arrosés tout le mois d'août et qu'il y en a un en souffrance. L'entreprise s'engage, s'il ne prend pas, à le remplacer.

Il signale également que sur les 3 bornes installées dans le virage, l'une d'entre elles a déjà été endommagée par un véhicule

Stationnement des taxis aux abords des écoles dans le cadre du transport d'élèves en situation d'handicap

Mme Myriam HUGET signale un problème rencontré par un véhicule VSL qui s'est stationné à la place du premier bus scolaire pour déposer ou reprendre des enfants en situation de handicap au Collège. Elle arrive avant les bus. Elle est obligée d'accompagner ou d'aller chercher les enfants jusqu'à la cour. Suite à un questionnement, il lui a été répondu qu'elle était autorisée à s'arrêter mais pas à stationner. Il lui a été suggéré de se mettre à l'emplacement des véhicules électriques. Mme Isabelle LACOUR rappelle sa proposition de mise en place d'un stationnement PMR aux abords du Collège. Mme Corinne CHARRANNAT précise que ce stationnement contesté ne dérange pas les bus, en fait, puisque les chauffeurs savent qu'ils ne peuvent pas avancer et attendent en colonne. Mme Corinne CHARRANNAT suggère que les véhicules qui transportent régulièrement des enfants qui ne peuvent accéder seuls au Collège soient signalés ou bien qu'ils aient un badge.

M. Michel PAUL-HAZARD suggère que les emplacements de bus soient signalés avec autorisation aux taxis.

Monsieur le Maire rencontrera les personnes concernées.

Sports :

M ; Philippe MICHELET informe le conseil municipal de la fin de l'Entente AJM Foot et St Séverin. Mme Isabelle LACOUR précise qu'il y a eu une réunion au mois de juin et qu'au 1^{er} août, l'AJM Foot a reçu un courrier de St Séverin mettant fin à l'entente. Malgré cela, toutes les équipes vont pouvoir être faites et l'entente avec Villebois va perdurer. Seule l'équipe de moins de 15 ans semblerait être impactée puisqu'ils n'auraient que 14 joueurs.

M. Philippe MICHELET précise à Monsieur le Maire que l'entente avec St Séverin remonte à une douzaine d'années

Jury pour le concours photo :

Mme Francine WILLAUME rappelle que l'AJM Photo renouvelle son expo/concours les 4 et 5 octobre.

A ce titre, elle signale que le marché déjeunatoire sera déplacé devant la Salle des Fêtes.

Le thème du concours 2025 est « Quand le vent s'invite ».

Elle sollicite la constitution d'un jury de 5 personnes parmi les membres du conseil municipal pour décerner le prix de la ville : Mme Ita CHASTEL, M. Jérôme DESBROSSE, Mme Myriam HUGUET et Monsieur le Maire.

Proposition sera faite à M. Roland ELUERD qui participe chaque année. S'il décline l'offre, M. Hervé LABBÉ est favorable à faire partie du jury.

Divers

Monsieur le Maire expose qu'à la demande des services de l'Etat dans le cadre de la désignation d'un « Référent laïcité », il a nommé M. Roland ELUARD a été désigné « Référent Laïcité

Les élus sont invités à réfléchir aux personnes méritantes de la Commune dans le cadre de la remise de trophées à l'occasion de la cérémonie des Vœux du Maire qui aura lieu le 9 janvier 2026.

Mme Murielle HERAUD précise que dans le cadre de l'organisation de cette remise, il serait plus confortable de connaître le nom des personnes à honorer, à l'avance, puisque les trophées sont personnalisés

M. Jérôme DESBROSSE souhaite que le Centre de Secours de Montmoreau soit mis à l'honneur, et notamment les 4 ou 5 personnes qui sont intervenues lors du dramatique incendie du gîte d'Aignes.

A ce titre, il est précisé que le bâtiment qui a brûlé est toujours sous enquête. Les animaux sont pris en charge sur place.

M. Jérôme DESBROSSE propose que la Zone dédiée au Tennis et au Padel porte le nom de Jean-Claude LOUIS. Cela représenterait tout son investissement pour le sport. Il rappelle qu'il a été Président de la Section Tennis, Président de l'AJM et joueur de Tennis. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agrandissement de la maison de santé est toujours d'actualité, bien qu'il y ait un mois et demi de retard dans la construction.

Calendriers des prochaines réunions de la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de quelques dates à retenir :

Jeudi 11 septembre 2025

Conférence des Maires, volets transition écologique – Théâtre Arc-en-ciel, Chalais, 18h30

Jeudi 25 septembre 2025

Conseil communautaire (lieu restant à définir), 18h30

Vendredi 26 septembre 2025

Com Com Tour, 9h – 17h (Préparation du futur Plan d'Urbanisme)

Autres dates à retenir

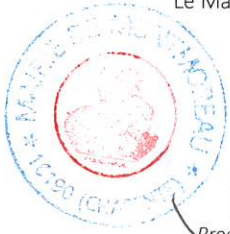
- ❖ 4 septembre 2025 : Passage du Jury Villes et Villages Fleuris
 - M. Jérôme DESBROSSE précise que l'objectif de la commune est d'obtenir la seconde fleur. Le Jury arrivera à 8 H 20 et restera sur la commune durant 2 heures. Des lieux remarquables ont été identifiés sur la commune et le transport de lieu en lieu se fera par minibus. A chaque escale, soit un habitant, soit l'association Mémoire Fruitière, soit des élus vont présenter chaque site. Il remercie les élus qui s'associent à cette organisation ainsi que les agents qui se sont investis aux travaux d'embellissement, notamment M. Gérard PERONNAUD et M. Damien PETIT.
- ❖ 4 septembre 2025 : Journée de rassemblement de tous les cinémas indépendants à Montmoreau.
- ❖ 13 septembre 2025 : Forum des Associations
- ❖ 13 septembre 2025 : Marché déjeunatoire

- ❖ 9 novembre 2025 : Bourse aux jouets à Aignes
- ❖ 15 et 22 mars 2026 : Elections Municipales
- ❖ 1^{er} mars 2026 : Foire aux Vins

Monsieur le Maire fixe la date de la prochaine réunion du conseil municipal au 1^{er} octobre 2025 à 18 H 00.

Fin de la séance 20 H 00

Le Maire, Jean-Michel BOLVIN



Le secrétaire de séance, Philippe FRETIER

Procès-verbal approuvé par les membres du conseil municipal lors de la séance du 1^{er} octobre 2025.